

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

Le 29 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20230829-2023Pr23_10237_44
Date de télétransmission : 29/08/2023
Date de réception préfecture : 29/08/2023

Ampliations :

- H-C 1
- DRHFPNC/SGCFI 1
- Vice-rectorat 1
- Int / notif. 1
- CLR 1
- JONC 1

A R R E T E

portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2023

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 426 du 20 mars 2019 portant statut particulier du corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 24 août 2023,

A R R E T E

Article 1^{er} : Mme Yumiko Yamada est inscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au titre de l'année 2023.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation

Annaelle CAROFF
Chef du service de la gestion des carrières des fonctionnaires de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

A retourner à la DRHFPNC	
Pris connaissance le :
Nom :
Signature	